

Le Petit Saint-Montais

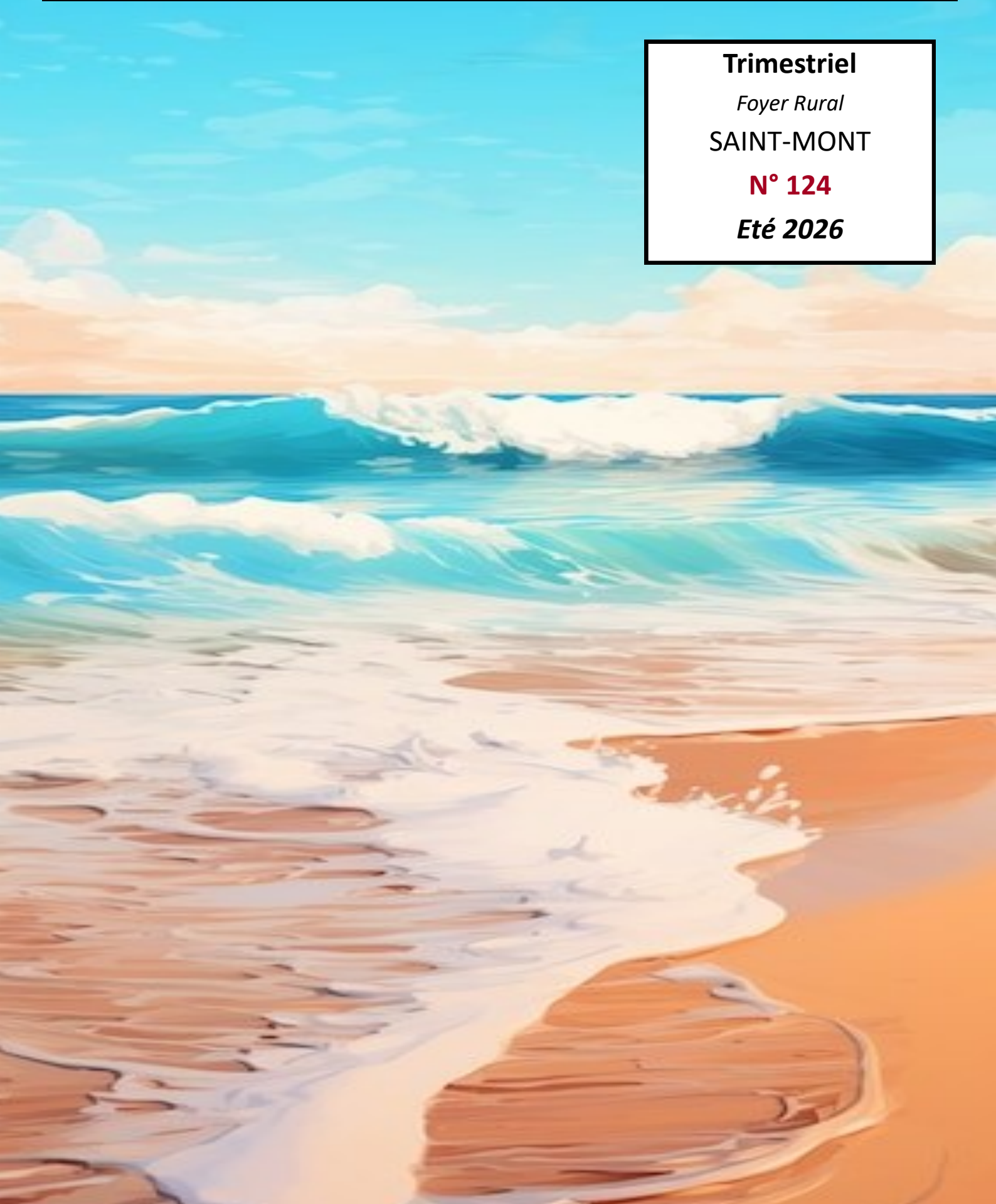
Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 124

Eté 2026



Edito

Une page importante a été tournée mi-mars, lors des dernières élections municipales.

Vous avez confié la gestion des affaires communales à une nouvelle équipe dont j'ai la chance d'être le capitaine. Onze élus qui ont choisi de s'engager pour le bien commun et le service à la collectivité et aux autres.

Je profite de cette tribune pour saluer et remercier la disponibilité et la motivation de celles et ceux qui n'ont pas renouvelé leur mandat après de nombreuses années d'investissement personnel, notamment Christine BOUEILH et Coralie CANTAU. Autorisez-moi à en mettre 2 particulièrement en avant :

- Michel PETIT, tout d'abord, avec 25 ans de mandats dont 18 comme Maire de notre village et 12 de Président de la Communauté de Communes ;
- Christian TOLLIS, ensuite, avec 37 années d'Elu dont 18 comme Adjoint au Maire.

Nous ne manquerons pas de trinquer avec eux lors de nos prochaines fêtes communales.

Plus largement, celles-ci, les 26, 27, 28 et 29 juin, seront le bon moment pour partager entre Saint-Montais, avec nos familles et tous nos amis des communes voisines, une pause festive bienvenue. Ce sens de la fête, signature hédoniste de notre village, continuons à le cultiver pour en profiter aujourd'hui et à le transmettre pour exister encore demain.

Je suis convaincu que ces moment-là, empreinte de notre culture gasconne, feront partie des éléments fondamentaux du maintien de nos villages vivants.

Bel été à tous,

Joël BOUEILH,
Maire de Saint-Mont

Nouvelles en bref de A à Z

Actualités : si vous souhaitez recevoir toutes les informations du foyer rural, merci de nous transmettre votre mail à foyerdesaintmont@gmail.com

Anniversaire : Les Joyeux Compagnons fêtent les 40 ans du club (1986/2026). Une fête est organisée le 4 juillet 2026 (programme à l'intérieur de ce numéro)

Boîte à idées : Elle sera disponible en mairie à compter du 1^{er} juillet 2026. Donnez vos idées pour faire revivre le multiservices

Incivilités : Des feux de camp sont allumés aux communaux. Merci de signaler à la Mairie tout incident que vous constateriez.



Fête locale : elle aura lieu les 26, 27, 28 et 29 juin 2026

Ouverture Mairie :
Les mardi, jeudi et vendredi après midi de 14h à 17h (présence de la secrétaire).
Le samedi matin de 10h à 12h (permanence des élus).



Le recyclage : une alternative vertueuse

Nous sommes tous responsables de la gestion de nos déchets. Chaque geste compte.

La politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) à Plaimont et dans les boutiques des Vignerons du Saint Mont est un sujet au cœur des préoccupations quotidiennes et les actions, déjà nombreuses, continuent de se construire tous les jours un peu plus.

Les partenaires avec qui nous travaillons sont eux aussi sensibles à cette problématique et c'est ensemble que nous proposons depuis quelques semaines des solutions simples et innovantes.

Pour cela que nous avons mis en place dans nos boutiques 3 réseaux de tris :

1 – Le tri des bouchons en liège :

Ce réseau permet aux bouchons en liège d'avoir une seconde vie. En effet, après broyage, ces bouchons donnent de nouvelles matières premières pour la fabrication de matériaux d'isolation acoustique et thermique, de décorations etc



2- Le tri des bouchons synthétiques ou plastiques :

Une fois collectés, ces derniers sont transformés pour permettre à de nouveaux objets de voir le jour



3 – Les capsules en étain

La gestion des ressources naturelles est un sujet épineux et sensible. L'étain fait parti de ces ressources minières qui se font de plus en plus rares.

Après collecte et une fois refondus et épurés, ces déchets deviennent un étain pur prêt à être utilisé.

Certaines capsules étudiées avec l'intégration de cet étain permet l'incorporation de 60% de cette matière issue du recyclage.

Certaines de nos grandes cuvées sont pourvues de capsules d'étain : Monastère de Saint Mont, La Madeleine, Cirque Nord, Saint Sylvestre, Cassaigne rouge et blanc, Le Manseng Noir, Crouzeilles Côte Abeilles Les Pacherecs d'Or, Le BM1, Né sous X, Le Pinenc RH4, Le Tardif.

Alors pensez-y !



Sandrine COUTURE



Carnet Blanc

Mélyne SABATHIER a été baptisée civilement le samedi 21 février 2026 à la mairie de Saint-Mont.

La cérémonie a été officiée par Michel PETIT sous les yeux de toute la famille de Mélyne.



Carnet Noir



Denis PRADET nous a quitté à l'âge de 94 ans. Sa famille était installée au lieu dit « Peille ». De nombreux Saint Montais ont partagé avec Denis une partie de leur jeunesse. Il habitait à Duisse où il a été maire de cette commune. Nous adressons nos condoléances attristées et chaleureuses à Patrick SABATHIER (son neveu), à Murielle RIGAUD et à ceux qui sont touchés par cette disparition. Une pensée à sa sœur Yvette.



Les joyeux compagnons

Rencontre Dictée

Le samedi 5 avril a eu lieu à Lannux la Rencontre de dictée de l'Interclubs du Val d'Adour ouvert à tout public.

Deux dictées étaient proposées par la FÉDÉ 32. Ce n'est pas un concours, sauf peut-être pour les plus mordus d'orthographe, ni un « retour à l'école ».

La dictée départementale permet aux adhérents des clubs de chaque interclub de se retrouver pour un moment convivial. Pour les textes, il y avait une dictée « Petite annonce » et la deuxième « Une vache de salon ». Lors du goûter et après les jeux durant les corrections, malgré les mots un peu corsés et certaines difficultés, quelques copies se sont approchées de la perfection.

Michel PETIT ayant réalisé un quasi sans-faute nous représentera à la Dictée régionale qui se déroulera dans le Lot le 10 novembre.

Un repas et après-midi de détente pour les adhérents

Le Samedi 26 avril à 12 heures au foyer 50 adhérents se sont retrouvés pour le repas annuel de printemps du club. C'est une des deux manifestations qui accueillent le plus d'adhérents et où on a le plaisir de voir les plus âgés d'entre-nous.

Joël BOUEILH, nouveau maire de St Mont y était invité et nous a fait un petit discours en nous invitant à continuer ces nombreuses manifestations. Cette intervention a été appréciée de nombreux participants.

Le menu était savoureux et concocté par notre fidèle traiteur « Tarbe » : Cassolette de fruits de mer, Epaulé de veau confite et risotto de pomme de terre aux asperges vertes, Palvlova aux fruits rouges en dessert...

Loto et belote ont clôturé l'après-midi dans la bonne humeur.



Les joyeux compagnons

Un programme bien rempli pour terminer le Trimestre

Mardi 2 juin à 14h30 au foyer : Rencontre avec belote, loto et informations sur le club

Tous les jeudis de 10h30 à 11h30 : Stretching Postural (avec Thierry BARTHÈRE)

Tous les vendredis de 10 à 11h : Gym adaptée avec Siel bleu (avec Elsa ARRASSUS)

Vendredi 5 juin à 20h30 au foyer : Concours de belote qui a réuni 36 équipes



Samedi 6 juin à 9 h à Beaumarchés : marche de l'Interclubs du Val d'Adour

Mardi 9 juin : Rencontre Départementale de Pétanque à Lannepax

Mardi 9 juin de 10 h à 12 heures à la Maison des Associations : Informatique avec Mathieu de Gers Numérique, ouvert à tous

Jeudi 11 juin : Sortie St Jean de Luz, repas à Ibardin et visite d'une fabrique de piment à Espelette

SAMEDI 4 JUILLET

Anniversaire du Club « 40 Ans »

Le club a été créé en juin 1986 à l'initiative de Jean JEGUN et Charles NADAUD.

Nous voulons marquer cet événement l'après midi avec animation, exposition et apéritif dinatoire offerts par le club.

Sitôt que le programme sera établi, nous vous le communiquerons.



Jeudi 17 septembre : PASSAGE DE LA TRANSHUMANCE avec repas le midi au bord de l'Adour ou au Foyer. Retenez d'ores-et-déjà cette date.



Fête du vin

La 29^e édition de la fête du vin de notre village s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse, fidèle à l'esprit qui anime cet événement depuis près de trois décennies. Grâce à l'engagement de 90 bénévoles, cette journée a une nouvelle fois rassemblé habitants et visiteurs autour de moments de partage et de découverte.



Si la fréquentation n'a pas permis d'atteindre l'objectif de repas vendus cette année, la motivation et l'énergie collective restent intactes. Cet événement demeure un rendez-vous important de la vie locale, que nous souhaitons continuer à faire évoluer.



Fête du vin

Un grand merci à tous les bénévoles, partenaires et participants. D'ores et déjà, nous vous donnons rendez-vous pour la 30^e édition, avec l'envie de la construire ensemble et de la rendre encore plus festive.



Fête du vin



Lors de cette 29^e édition, Michel PETIT a été mis à l'honneur par Olivier DABADIE, Président de Plaimont avec ces quelques mots :

« Aujourd'hui, Monsieur Michel PETIT, passeur de gens et d'endroits, vous êtes élevé au rang de Grand Ambassadeur des Vins de Saint-Mont.

Nous sommes honorés d'unir nos chemins afin que vivent l'esprit et la culture du Piémont Pyrénéen, sa gastronomie et les grands vins de Saint-Mont.

Ainsi, Monsieur Michel PETIT, nous vous accueillons dans la grande famille des vigneronns enracinés de Saint-Mont. Il vous revient l'honneur de procéder à la Mise en Perce du Faîte.

Qu'il en soit ainsi ! Que l'amitié et le plaisir de nous retrouver nous rassemble à l'avenir ! »



Fête des fleurs

Opération habillage



Opération dessin et peinture



Fête des fleurs

Opération collage



Opération défilé



Recette

Les Escargots de Marguerite



Cette recette, gardée avec soins et réalisée avec un véritable savoir faire, demande patience, rigueur et beaucoup d'amour. Depuis toujours, enfants et petits enfants partent ramasser les escargots pour leur grand-mère, perpétuant ce rituel familial auquel chacun tient profondément.

A Noël, vient le moment tant attendu de les partager autour de la table. Et chez nous, pas question d'en oublier un seul : les escargots se comptent un à un pour que chacun est sa part égale.

Une tradition sacrée qui rassemble toute la famille, depuis des générations.

Pour cette recette :



- Ramasser les escargots dans le jardin : les placer dans une caisse et leur donner de la salade, de l'herbe et des pissenlits
- Les mettre dans de l'eau et les faire corner pour vérifier leur vivacité
- Les remettre dans la caisse et leur donner du vermicelle pendant 2 jours
- Quand leurs excréments sont de couleur claire, les refaire corner dans de l'eau
- Les mettre dans une bassine avec du sel et du vinaigre pour les faire baver
- Les rincer
- Dans une marmite, les faire cuire dans de l'eau pendant une heure
- Les enlever de leur coquille et les nettoyer
- Garder les coquilles qu'il faut rincer et sécher
- Rincer les escargots
- Les faire cuire au court bouillon (carottes, poireaux, oignons, sel, poivre) pendant 3h
- Faire une sauce avec des échalotes, du concentré de tomates, un peu de farine, un verre de vin rouge, un peu de harissa



- Mélanger les escargots dans la sauce puis les mettre dans les coquilles
- Refermer les escargots avec du beurre, du persil et un peu de sel
- Les mettre au four 3 à 5 minutes
- Si vous ne les mangez pas tous, vous pouvez les congelés sur une plaque et les mettre dans une boîte



Qui souhaite partager sa recette pour le prochain numéro ?

Merci de nous la transmettre sur foyerdesaintmont@gmail.com

avant le 31 août 2026

Concours de puzzle

Plusieurs Saint Montais ont participé au concours de puzzle le 15 mars dernier à Riscle, organisé par Gym+. Certains ont même été réquisitionnés pour faire les crêpes



Commémoration du 8 mai

Lors de la commémoration du 8 mai, Joël BOUEILH, maire, a souhaité personnaliser son discours en procédant à la lecture d'échanges de courriers entre deux prisonniers :

23 Août 1942—Joseph (Frère) - carte

Je fais réponse à ta lettre du 25 juillet. Tu as eu des nouvelles de France, et il ne te raconte pas grand-chose, c'est maman, elle n'ose rien dire sur les lettres. J'ai reçu les lettres de Didier dans le colis et il m'aurait dit tout un tas de chose. J'espère que le mois prochain je pourrais tant faire passer, moi je vais essayer un petit coup, car c'est dur, tu me dis pour que

31 octobre 1942—Joseph (Frère) - carte—nouvelle adresse : N°6129 Stalag X II D SOKO

Deux mots pour te donner de mes nouvelles. J'ai été repris de mon voyage que j'avais calculé, mais mon moral est bon. Tu pourras m'écrire car je suis en prison mais je ne suis pas malheureux. Note bien ma nouvelle adresse.

8 janvier 1943—Joseph (frère) - carte

Je suis prêt à partir de main ou après demain pour la rubarsuscka, je suis à Limbourg depuis un mois et demi, mais il ne faut pas se décourager. J'ai des nouvelles de Léopold qui me font bien plaisir



8 juin 1943—Joseph (frère) N°6129 AK 2001 Stalag 325 Distric Galizien Général Gouvernement Luxembourg

Tu me parles de mon évasion, que je n'ai pas eu de chance, je me suis décidé deux mois trop tard pour que je réussisse. Le jour que je suis parti il faisait beau et un joli clair de lune, je suis parti à pied en direction de la Belgique. J'ai fait 80 kms en 2 nuits et demi et enfin j'ai été repris la 3ème nuit à 20kms de la frontière, je n'avais qu'une nuit de plus à marcher. Mais après mon départ j'ai eu de la pluie la 2ème nuit, qui m'a beaucoup fatigué et j'ai été repris trempé comme un canard, à travers bois et champs, tu ne peux pas te figurer qu'est ce que j'ai souffert et les pieds complètement emportés dans les souliers. Comme punition on m'a mis en cellule 1 journée et j'ai été ramené à Trêve. Mais je n'ai pas fait de prison, je suis resté un mois à Trêve, 2 mois à Limbourg et après on nous a expédié en Pologne. Nous sommes partis à mille dans un train et il y a 4 mois de cela, en plein hiver, le voyage a duré six nuits et cinq jours, quelle souffrance, mais cela s'est passé et on s'en souviendra toute la vie de ce voyage. Je suis dans un commando ici à Lemberg de 500 français, je ne suis pas plus malheureux qu'en Allemagne, mais la vie est très dure. En réponse à ta lettre du 13 mai, tu me dis que tu es devenu prisonnier civil, tu as de la chance tu iras en permission, tu crois que ce n'est pas beau depuis 3 ans que l'on a quitté cette pauvre France. Tu peux croire que moi je ne suis pas pour être libre encore. Car nous sommes traités comme de vrais prisonniers, on n'est plus des français. Pour moi je crois avoir fini de travailler pour quelques jours. Il y a longtemps que je n'avais pas souffert de mes hernies et maintenant cela me revient, car j'en ai 2 maintenant et elles me font mal. Je suis reconnu par le toubib français et j'attends pour passer une visite au docteur allemand, mais avec 2 hernies je ne travaillerais plu que lorsque je serai opéré et guéri. J'ai des nouvelles de nos parents et de Léopold, qui ne croit pas partir pour travailler en Allemagne, les cultivateurs ne partent pas. J'espère que tu garderas ça pour toi, je ne le dit pas chez moi, car il se ferait du mauvais sang. Au plaisir de se revoir tous ensemble sous peu et en liberté.

Le traditionnel apéritif a été suivi par un repas offert par la Mairie aux Saint-Montais. 80 habitants environ ont répondu présents.

En direct du conseil municipal

MERCREDI 11 JANVIER 2026

1) Compte Financier Unique ou CFU 2026

Objet : Approbation du compte financier unique du compte principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote):

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Mont (compte principal)

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Approbation du compte financier unique du compte de l'énergie photovoltaïque de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, (monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote):

Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Mont (compte de l'énergie photovoltaïque)

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) Affectation des résultats :

Objet : Affectation des résultats – Budget Principal -

Le maire rappelle les résultats du compte financier unique du budget principal.2025, votés lors de la délibération 2026-004 précédemment et présentés par la maire-adjointe Murielle RIGAUD. Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10.558,99 €
- un excédent reporté de :	92.390,41 €
Soit un excédent cumulé de :	102.949,40 €
- un excédent d'exécution en investissement de :	20.906,64 €
- un déficit reporté de :	- 21.360,31 €
Soit un déficit d'investissement de :	453,67 €

Dépenses en restes à réaliser :	19.500,00 €
Recettes en restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve	19.953,57 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT	82.995,73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	453,67 €

Objet : Affectation des résultats – Budget Photovoltaïque -

Le maire rappelle les résultats du compte financier unique du budget principal.2024, voté lors de la délibération 2026-005 précédemment et présentés par la maire-adjointe Murielle RIGAUD. Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'exercice budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1.520,90 €
- un excédent reporté de :	5.041,56 €
Soit un excédent cumulé de :	6.562,46 €
- un déficit d'exécution en investisse-	+ 6,84 €
- un excédent reporté de :	6,77 €
Soit un déficit d'investissement de :	- 0,07 €

Dépenses en restes à réaliser :	0,00 €
Recettes en restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve	0,07 €
RESULTAT REPORTE EN FONC-	6.562,39 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 0,07 €

3) Questions diverses

Vie du village

Le maire signale que le logement de l'étage du Presbytère a été libéré le lundi 3 mars 2026. Il conviendra de remettre ce logement en état.

Une demande de location à compter du 01/06/2026 a été faite. Le futur conseil municipal décidera.

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Le maire rappelle le rendez-vous du **samedi 21 mars 2026 à 19h00 au foyer** : convocation du nouveau conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2026.

SAMEDI 21 MARS 2026

ORDRE DU JOUR :

- élection du maire et des adjoints

- nomination des délégués

1) Installation du Conseil Municipal et élection du Maire :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel PETIT, maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections.

Il a lu la charte de l'élu (jointe en annexe de ce présent procès-verbal) et a déclaré installés : Joël BOUEILH, Perle DUCLOS, Sébastien FAURE, Nathalie HARDUYA, Corentin JEGUN, Marina MASSART, Alexandra MASSOT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Murielle RIGAUD, Stéphanie SUSANNE, Alain TROTIN dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Alain TROTIN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Il a procédé l'appel nominal des conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Corentin JEGUN, Mme Alexandra MASSOT et Mme Marina MASSART comme assesseurs.

En direct du conseil municipal (suite)

Le président, rappelle qu'en application des articles L 2122-7 et L 2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas de d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Puis il invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 01
suffrages exprimés : 10
majorité absolue : 06

A obtenu : M. Joël BOUEILH : dix (10) voix

M. Joël BOUEILH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Joël BOUEILH a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2) Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

3) Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 1.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 00
suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 06

A obtenu : la liste : Sébastien FAURE, Murielle RIGAUD, Matthieu PLOUVIER-KUNZ : onze (11) voix

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le Maire dresse ainsi le tableau électoral issu des élections du 21 mars 2026 et des élections du maire et des adjoints

1	Joël BOUEILH	Maire
2	Sébastien FAURE	1 ^{er} adjoint
3	Murielle RIGAUD	2 ^{ème} adjointe
4	Matthieu PLOUVIER-KUNZ	3 ^{ème} adjoint
5	Alain TROTIN	conseiller
6	Marina MASSART	conseillère
7	Nathalie HARDUYA	conseillère
8	Alexandra MASSOT	conseillère
9	Perle DUCLOS	conseillère
10	Stéphanie SUSANNE	conseillère
11	Corentin JEGUN	conseiller

4) Désignation des délégués de la CCAA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Armagnac-Adour indiquant la répartition du nombre de délégués par commune,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès de la Communauté de Communes Armagnac-Adour (CCAA),

Considérant que le conseil municipal doit désigner les deux premiers conseillers dans l'ordre du tableau suivant l'élection du 15 mars 2026,

Considérant l'ordre du tableau issu de ces élections et présenté dans la délibération 2026-012 du 21 mars 2026 :

Considérant que lui-même Joël BOUEILH, premier dans l'ordre du tableau ne souhaite pas siéger au conseil communautaire, et que Murielle RIGAUD, troisième dans l'ordre du tableau ne souhaite pas siéger au conseil communautaire.

- désigne pour la CCAA :

Les délégués titulaires :

- Sébastien FAURE (1^{er} adjoint au maire)
- Matthieu PLOUVIER-KUNZ (3^{ème} adjoint au maire).

JEUDI 2 AVRIL 2026

1) Désignation des délégués du SIEBAG

Dans le cadre du renouvellement des instances du SIEBAG, il a été procédé à la désignation des délégués appelés à représenter la collectivité au sein de ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de désigner les représentants suivants :

- En qualité de délégué titulaire : Corentin JEGUN
 - En qualité de déléguée suppléante : Perle DUCLOS
- La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

En direct du conseil municipal (suite)

2) Désignation des délégués du Territoire Energies du Gers

Dans le cadre du renouvellement des instances du Territoire Energie du Gers, il a été procédé à la désignation des délégués appelés à représenter la collectivité au sein de ce syndicat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de désigner les représentants suivants :

- En qualité de délégué titulaire : Matthieu PLOUVIER-KUNZ
- En qualité de déléguée suppléante : Marina MASSART

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Désignation des délégués au syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères SICTOM

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour la commune et un délégué suppléant auprès du S.I.C.T.O.M. Ouest de NOGARO,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de désigner les représentants suivants :

- En qualité de délégué titulaire: Sébastien FAURE
- En qualité de délégué suppléant : Alain TROTIN

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Désignation des délégués du CNAS

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué élu, un correspondant et un délégué du personnel de la commune auprès du CNAS,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué élu, du correspondant et du délégué du Personnel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de désigner les représentants suivants :

- Le délégué élu : Alexandra MASSOT
- Le délégué personnel : Méryl LOUIT

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Désignation du correspondant défense

Le Conseil Municipal,
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense dont le rôle est le suivant :

Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de désigner les représentants suivants :

- désigne comme correspondant DEFENSE: Alain TROTIN,

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Commissions

Le maire propose que des commissions soient mises en place. Elles préparent en amont les décisions qui peuvent être prises et contribuent à une vie démocratique du village certaines étant ouvertes aux citoyens de Saint-Mont, autre que les conseillers municipaux.

1- Budget et Finances (interne au Conseil Municipal)

Membres
Mathieu PLOUVIER-KUNZ - Président
Joël BOUEILH
Murielle RIGAUD
Perle DUCLOS
Sébastien FAURE
Stéphanie SUSANNE

2 - Travaux (Ouverte à tous les Saint-Montais)

Membres
Corentin JEGUN – Président
Sébastien FAURE
Mathieu PLOUVIER-KUNZ
Alain TROTIN
Joël BOUEILH

3 -Embellissement du village (Ouverte à tous les Saint-Montais)

Membres
Marina MASSART – Présidente
Nathalie HARDUYA
Murielle RIGAUD
Perle DUCLOS
Alexandra MASSOT

4 -Gestion de personnels (interne au Conseil Municipal)

Membres
Murielle RIGAUD– Présidente
Sébastien FAURE
Corentin JEGUN

5 -Sécurité (interne au Conseil Municipal)

Membres
Corentin JEGUN – Président
Joël BOUEILH
Sébastien FAURE
Murielle RIGAUD
Nathalie HARDUYA

6 -Tourisme et culture (Ouverte à tous les Saint-

Membres
Nathalie HARDUYA – Présidente
Marina MASSART
Sébastien FAURE
Murielle RIGAUD
Stéphanie SUSANNE

En direct du conseil municipal (suite)

7) Référent par quartier

- La répartition des secteurs entre les conseillers est revue et détaillée.
- Un groupe de travail (Perle comme responsable, Stéphanie, Mathieu et Nathalie) est formé pour créer un livret d'accueil pour les habitants, incluant un calendrier des événements, un mot du maire et la liste des référents par quartier.

Secteurs :

Joël BOUEILH :

- ◆ route de Corneillan + route de Cadillons

Alexandra MASSOT :

- ◆ route du Béarn + Pécastay + dessertes

Corentin JEGUN :

- ◆ rue Bernard Tumapaler (depuis BOUEILH, jusqu'à LAMOTHE), route de ST-Germé, rue Larroquette, rue de la Cournère, Limaris

Perle DUCLOS :

- ◆ rue du Barry, rue Sainte Barbe (depuis l'Auberge) jusqu'à la rue du Pic et dessertes

Murielle RIGAUD :

- ◆ rue Bernard Tumapaler (depuis chez BELESTIN), route du Lamerot, impasse du Catalan

Alain TROTIN :

- ◆ route de Gascogne jusqu'au croisement Belair, route de Belair jusqu'au lotissement Jean Labaque

Mathieu PLOUVIER-KUNZ :

- ◆ fin de la route de Gascogne, chemin de Bernichou

Nathalie HARDUYA :

- ◆ chemin de Laounou, chemin du Cos et dessertes

Sébastien FAURE :

- ◆ lotissement Jean Labaque, Charmettes

Stéphanie SUSANNE :

- ◆ fin de la route de Belair (de BODINIER à MALLET), lotissement Boutillet

Marina MASSART :

- ◆ Bégorres

8) Organisation du 8 mai

La commémoration aura lieu à 11h30 au monument aux morts, suivie d'un apéritif ou repas convivial ouvert à tous les Saint-Montais pour redynamiser l'événement.

Les présidents des associations de Saint-Mont recevront une invitation personnalisée après le vote du budget le 27 avril.

Des devis pour un repas (plat et dessert) pour 100 personnes seront demandés à plusieurs prestataires (méchoui, paella, traiteurs).

Les rôles pour la cérémonie (porte-drapeau, porte-gerbe) doivent être clarifiés. La commande de la gerbe et des bleuets est actée.

9) Travaux, entretien et matériel communal

Cimetière

Dans le cadre de l'instruction du devis relatif aux travaux envisagés au cimetière communal, l'entreprise Adour Élagage a effectué une visite sur site. À l'issue de cette visite, il a été relevé la présence d'une cavité sur l'allée devant le dépositoire, ce qui nécessitera un renforcement pour le passage d'engins lourds.

Un grand cyprès doit être abattu, l'opération est complexe. Le devis de l'entreprise Adour Elagage est présenté, qui inclura aussi deux chênes. Le devis est très cher ! Il est suggéré de demander d'autres devis pour chaque opération.

Un escalier a été installé pour accéder aux sépultures en contre-bas.

Il faudra désigner un voir deux référents pour le cimetière

Maison des associations

Suite à un début d'incendie, le nettoyage a été fait mais les murs nécessitent d'être repeints. La plaque électrique et le plan de travail doivent être changés (incertitude sur la déclaration d'assurance). Un dégât des eaux à l'étage a aussi eu lieu, la question de faire jouer l'assurance se pose en fonction du coût des travaux par rapport à la franchise.

Logements communaux

Une visite est prévue samedi pour évaluer les travaux à faire dans l'appartement à l'étage au presbytère. Le loyer pourrait être réévalué. Voir aussi les dégâts de carrelage dans le logement 2 école.

Achat de matériel

Des devis ont été reçus pour une nouvelle tondeuse (1749€ pour une tondeuse tractée, et 4500€ HT pour un tracteur tondeuse). L'achat d'une tondeuse tractée est privilégié et validé. Une caisse à outils est aussi nécessaire pour les agents. L'achat de barriques de Plaimont pour le foyer est évoqué.

10) Questions diverses

Vie du village

Avenir école Saint-Mont

Monsieur le Maire a rencontré Madame GROSS, Inspectrice de l'Éducation nationale. Il ressort de cet entretien que, pour la rentrée scolaire 2026/2027, aucun risque de suppression de poste n'est envisagé. En revanche, une incertitude demeure pour les années suivantes, l'Éducation nationale n'étant plus favorable au maintien de classes uniques avec un seul enseignant. Une réflexion sera engagée afin d'anticiper et de préparer l'avenir de l'école de Saint-Mont, en lien avec la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mardi 28 avril 2026.

MARDI 28 AVRIL 2026

1) Vote du taux des taxes

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de fixer les taux pour 2026 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti	:	49,88 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	98,15 %
Taxe d'habitation	:	12,01 %

Ils sont inchangés par rapport à 2025.

2) Fixation des indemnités du maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

En direct du conseil municipal (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 22 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice

Population municipale (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1027
Moins de 500	28.1
De 500 à 999	44.3
De 1000 à 3 499	55.7
De 3 500 à 9 999	58.3
De 10 000 à 19 999	67.6
De 20 000 à 49 999	90

A compter du 22 mars 2026, les indemnités de fonction du maire sont fixées à 17 % de l'indice terminal de la fonction publique (inchangé par rapport au mandat précédent).

3) Fixation des indemnités des adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 02 avril 2026 (2026-010, 2026-011, 2026-012) portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population municipale (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1027
Moins de 500	10.89
De 500 à 999	11.77
De 1000 à 3 499	21.38
De 3 500 à 9 999	23.32
De 10 000 à 19 999	28.6
De 20 000 à 49 999	33

A compter du 3 avril 2026, les indemnités de fonction d'adjoint sont fixées ainsi qu'il suit : 9% de l'indice terminal de la fonction publique (6,6% précédemment)

4) Redevance d'occupation des sols par Orange

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et encadrant le montant de certaines redevances.

Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1^{er} janvier ;
Considérant l'occupation du domaine public par Orange ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public communal à savoir pour 2026 :

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	65,49 €	405,84€
ARTERE SOUTERRAINE	1.308 kms	49.11 €	64,24 €
	TOTAL		470.08 €

5) Vote du budget primitif du compte principal

Matthieu PLOUVIER-KUNZ, président de la commission des finances, présente le budget primitif principal. Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 114.542,46 € Recettes : 114.542,46 €	Dépenses : 297.148, 49 € Recettes : 297.148, 49 €

Pour rappel, total du budget :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 114.542,46 € (dont 19.500€ de RAR) Recettes : 114.542,46 € (dont 0,00 de RAR)	Dépenses : 297.148, 49 € Recettes : 297.148, 49 €

6) Vote du budget primitif photovoltaïque 2026

Matthieu PLOUVIER-KUNZ, présente le budget primitif du photovoltaïque. Puis, le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 du budget autonome photovoltaïque :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 4.347,86 € Recettes : 4.347,86 €	Dépenses : 13.485,45 € Recettes : 13.485,45 €

Pour rappel, total du budget :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses :4.347,86 € (dont 0.00 € de RAR) Recettes :4.347,86 € (dont 0.00 € de RAR)	Dépenses :13.485,45 € (dont 0.00 € de RAR) Recettes :13.485,45 € (dont 0.00 € de RAR)

7) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le conseil a désigné les 3 titulaires et 3 suppléants (conseiller municipal, délégué de l'administration, délégué du tribunal).

	Titulaire	Suppléant
Conseiller municipal	Alain TROTIN	Nathalie HARDUYA
Délégué de l'administration	Michel PETIT	Christine FAURE
Délégué du tribunal	Alain TOLLIS	Fabienne JEGUN

8) Commission communale des impôts directs

L'articles 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID).

Le maire rappelle que la commune doit installer cette commission à l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

En direct du conseil municipal (fin)

Commissaire délégué	Commissaire suppléant
Joël FOURGEAUD	Sylvie JEGUN
Yolande LABARBE	Thierry LABRUFFE
Christian TOLLIS	Jean-luc RAYNAUD
Marcel MORATELLO	
Christel FREVAL	
Marie-Rose DOAT	
Sébastien FAURE	
Alain JEGUN	
Nadège PHILIPPE	
Marie-José DESCOUBET	
Jacques HEYRAUD	
Murielle RIGAUD	

9) Vote des subventions

Le maire rappelle qu'avant le vote du budget, il convient de fixer le montant des subventions aux associations, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 65748.

Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants pour le budget 2026 :

Foyer Rural de Saint-Mont	3 600.00 €
Les Joyeux Compagnons	450.00 €
Pétanque de Saint-Mont	300.00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	450.00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	450.00 €
Gym Plus	150.00 €
JSR Basket de Riscle	150.00 €
JSR Football Club Risclois	150.00 €
JSR Rugby de Riscle	150.00 €
JSR Ski club	150.00 €
JSR Tennis-Club	150.00 €
ADMR de Riscle	200.00 €
Association Arc-en-ciel	100.00 €
Banque Alimentaire du Gers	300.00 €
Restos du cœur	300.00 €
Secours catholique	100.00 €
Secours populaire Français	100.00 €
Association P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont	150.00 €
Coopérative du collège Val d'Adour	150.00 €
Echos de l'Adour de Riscle	300.00 €
La Route de la Transhumance	50.00 €
Le Souvenir Français Comité Armagnac Adour	100.00 €
Pompiers de Riscle	600.00 €
La Passem	100.00 €
Asso du Musée de la Rés et de la Déportation du Gers	15.00 €
TOTAL	8 715.00 €

10) Proposition commissions CCAA

Plusieurs conseillers se sont portés volontaires pour les différentes commissions thématiques.

Bâtiment et urbanisme: Joël BOUEILH

Finances: Joël BOUEILH

Développement: Mathieu PLOUVIER-KUNZ

Voirie: Sébastien FAURE

Communication: Nathalie HARDUYA / Murielle RIGAUD

Sociale et Santé: Murielle RIGAUD / Sébastien FAURE

Enfance et jeunesse: Perle DUCLOS / Alexandra MASSOT

11) Travaux logement communal

Une discussion a lieu sur sa réhabilitation (rafraîchissement, nettoyage) en vue de le relouer pour septembre.

12) Travaux chemin de bernichou

Un projet vise à buser et reboucher un fossé sur 50 mètres pour faciliter le croisement des véhicules.

13) Nomination d'un correspondant Petit Saint-Montais

Le maire se propose pour être le correspondant pour le Petit Saint-Montais afin de relayer les informations de la commune.

14) Chemin de Saint-Aubin

Comme chaque année, lors des épisodes de fortes pluies, le chemin de Saint-Aubin présente d'importantes dégradations, notamment l'apparition de nombreux trous régulièrement rebouchés. Il a été rappelé que cette voie est fortement empruntée par les agriculteurs.

Au regard de la récurrence de ces désordres, il est proposé qu'une autre solution, plus pérenne, soit envisagée afin d'assurer la durabilité et la sécurité de ce chemin.

15) Questions diverses

Organisation du 8 mai :

Le maire, Joël BOUEILH, souhaite faire le point sur la journée. Le discours a été envoyé par le Ministre des Armées. Notre ancien combattant Michel BOUEILH portera le drapeau. Pour les gerbes, une de la mairie et une offerte par Michel BOUEILH, elles seront portées par Murielle RIGAUD et Daniel LACOSTE.

La cérémonie se déroulera à 11h30. A l'issue de celle-ci les Saint-montais sont invités au traditionnel vin d'honneur ainsi qu'au repas offert par la municipalité au foyer municipal.

Adhésion à l'ANEV :

La commune adhère à l'Association Nationale des Élus du Vin (cotisation 50 €) pour pouvoir candidater au titre de "ville européenne du vin".

Application "Panneau Pocket" :

Il est décidé de tester cette application de communication (créée par l'AMRF) avec un abonnement d'un an pour 130 €, qui sera budgétisé.

Adhésion au Musée de la Résistance et de la Déportation :

Il est décidé d'adhérer pour 15 € annuels.

Prochain conseil :

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le jeudi 4 juin 2026.

A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
26, 27, 28 et 29 juin	Foyer Rural	Foyer	Fête locale
4 juillet	Joyeux Compagnons	Foyer	Anniversaire club
26 juillet	Foyer Rural	Foyer	Vide grenier
9 août	Société de Pêche	Foyer	Concours de pêche
4 septembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Eliminatoire de belote
17 septembre	Joyeux Compagnons	Communaux	Transhumance
25 octobre	Joyeux Compagnons	Foyer	Loto

INFORMATION IMPORTANTE :

Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.

Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Carte du foyer : 5€ par personne à partir de 16 ans.

Les prix de la location sont :

- ⇒ **Membre ACTIF** cotisant (bénévole ayant participé à au moins une manifestation dans l'année) : **gratuit**
- ⇒ Saint-montais non cotisant : 50€ la journée
- ⇒ Hors Saint-Montais : 100€ la journée

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !

Le Petit Saint-Montais

est la revue du

Foyer Rural de Saint-Mont

Rédacteurs

Fabrice COURTADE / Coralie CANTAU

Tel: 06.13.73.38.69 ou 06.85.87.23.07

foyerdesaintmont@gmail.com

fabricecourtade.fc@gmail.com

cora32@live.fr

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE., Fabrice COURTADE, Aline DUBOS...